

SOCIAL ■ L'association entend aider particuliers et professionnels à la prise de décision pour des proches

Une instance éthique face aux dilemmes

C'est une initiative inédite qui vient de voir le jour dans le département, avec la création d'Instance éthique 43, association au sein de laquelle siège un comité d'éthique. Elle s'inscrit dans l'Espace éthique Auvergne-Rhône-Alpes.

Nathalie Courial

nathalie.courial@centrefrance.com

« Jusqu'à quand maintenir un proche à domicile ? J'ai peur qu'elle tombe, que faire ? Il ne veut plus manger, faut-il le forcer ? » Autant de questions auxquelles se trouve confronté tout aidant dès lors qu'un de ses proches devient fragile.

« Il n'y a pas de petite situation pour le questionnement éthique »

Sans compter les problématiques que peuvent rencontrer les soignants. « Il



BUREAU. L'association Instance éthique 43 est présidée par le docteur Jacques Labrosse.

ne veut plus être lavé » ; « La famille veut qu'on lui mette son dentier, mais il ne le supporte plus ! » ; « Faut-il dire à sa femme qu'il la confond avec une résidente ? »...

« Il n'y a pas de petite situation pour le questionnement éthique dès lors que l'autonomie d'une personne est en jeu », souligne le docteur Jacques Labrosse.

Et c'est précisément pour aider à la décision, quand se pose ce genre de questions, qu'Instance éthique 43 a été créée. Elle s'adresse aux professionnels, familles, aidants, usagers ou

toute autre personne confrontée à une situation éthique complexe dans l'accompagnement et le soin des personnes en fragilité, quel que soit leur lieu de vie - domicile, maison de retraite (Ehpad) ou établissements et services médico-sociaux (ESMS).

Créée pour aider à la décision

À sa tête, le docteur Jacques Labrosse, médecin, avec, à ses côtés, Marie-Hélène Varlet, médecin impliquée dans l'Espace régional éthique Auvergne-Rhône-Alpes, Christine Freyssenet, proche aidante, Valérie Rieu, for-

matrice, et Michel Bresson, administrateur chez Sésame Autisme. Ils sont entourés d'une quinzaine de membres, issus d'horizons professionnels divers, spécifiquement formés à l'éthique.

« On peut saisir le comité d'éthique dès lors qu'on a besoin d'une aide extérieure à la prise de décision face à un dilemme éthique. À l'issue de son travail, le comité délivre un éclairage, un avis consultatif et informatif, par rapport à une situation singulière, qui reste confidentielle », précise le docteur Labrosse. ■

PRATIQUE

CONFÉRENCE

JEUDI 29 SEPTEMBRE

CONFÉRENCE-DÉBAT. « La place de la réflexion éthique dans le soin et l'accompagnement ». Cette conférence sera animée par Élodie Garnier-Lemoine, docteur en philosophie, chargée de mission à l'Espace de réflexion éthique Auvergne-Rhône-Alpes, et Fabienne Doret, directrice de Réseau de santé polyvalent, chargée de mission à l'Espace de réflexion éthique Auvergne Rhône-Alpes. Elle aura lieu à 20 heures au centre Fourneyron au Puy-en-Velay.

SAISIR LE COMITÉ

CONTACT

PLUSIEURS POSSIBILITÉS. Par courriel à contact@ethique-43.fr ; ou par téléphone au 07.66.86.75.97 (laisser un message vocal avec ses coordonnées). Enfin par courrier postal adressé au président du comité Instance éthique 43, 31 boulevard de la République au Puy. Les demandes peuvent se faire via le formulaire téléchargeable sur www.ethique-43.fr ou sur papier libre. La prise en compte de la saisine relève de l'appréciation du comité.